



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 24 mars 2023
Présents : 18
Votants : 23

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints

Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Arnaud SCHMITT, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ngoc Loi TRAN a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Hervé GUISE a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Magali BOUARFE a donné pouvoir à	Arnaud SCHMITT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

William NETO DE JESUS, Jean BÉDU, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Agnès DESCOUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-14 BUDGET VILLE - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS - ANNEE 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1,

VU la commission finances et vie économique qui s'est réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT que le budget du C.C.A.S. est composé en majeure partie d'une subvention communale,

ENTENDU l'exposé de Madame Marie-Agnès DESCOUX, Adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale, à la vie des quartiers, aux actions intergénérationnelles et solidarités, aux affaires scolaires, périscolaires et à la petite enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social, pour l'exercice 2023, d'un montant de **5.700,00 €**.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2023 au compte 657362.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 mars 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET